

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

RAISON SOCIALE		
Adresse mail :		
Tél.		
F A C T U R A T I O N	Adresse	L I V R A I S O N
	
	
	CP	
	Ville	
	CP	
	Ville	
Forme Juridique :	Code APE :	N° SIRET :
Date de création :	Activité principale :	Dernier CA Annuel :
Nbre de salariés :	Activités annexes :	Techniques employées :
	Bâtiment, Espaces verts, TP etc...	Maçonnerie liner, panneaux, polyester...
Principaux fournisseurs :		
CA ENVISAGÉ :		ENCOURS SOUHAITÉ :
Produits référencés :	FRANCO à partir de 500 € H.T. NET selon CGV Pour tout montant inférieur à 500 € H.T. NET :	
Fabrication :	Forfait de 16 € H.T. pour livraison de pièces détachées et petits matériels Forfait de 35 € H.T. pour livraison chez le professionnel Forfait de 50 € H.T. pour livraison chez le particulier	
Négoce :	Exceptions :	
Revêtement 150/100° Armé :	<ul style="list-style-type: none"> - Couvertures à barres - Couvertures automatiques - Structures de piscine Styraqua - Enrouleurs piscines 6,50 m à 8,00 m - PVC 150/100° Armé : Franco à partir de 3 rouleaux - Produits de traitement : chimie (voir chapitre Traitement de l'eau pages 307 et 308) 	
	- Couvertures mousse	} Port dû
	- Sables, graviers, verres et sels	
RÉFÉRENCES BANCAIRES : RIB + PAPIER À EN-TÊTE + K.BIS à joindre impérativement au présent document		
CONDITIONS DE RÈGLEMENT - Toute première commande est réglable par chèque ou virement à la commande		
Après accord de notre assurance crédit, nos conditions habituelles sont les suivantes :		
Règlement par chèque à la commande : escompte de 0,3 %		
Règlement par LCR Directe (sans acceptation) à 30 jours net		
Règlement par traite acceptée et domiciliée à 30 jours net : retour dans les 8 jours		
Le défaut de règlement ou le retard dans le retour des effets dans les délais indiqués ci-dessus, impliquera automatiquement la suspension des expéditions et le blocage du compte, sans autre avis. En cas de non paiement à l'échéance fixée, les sommes dues porteront intérêts selon nos CGV. Les conditions figurant dans les tarifs et sur nos documents s'appliquent dans toutes les transactions effectuées. L'envoi d'une commande entraîne leur pleine acceptation.		
RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - Conformément aux dispositions légales, la propriété des marchandises est réservée au vendeur jusqu'à complet paiement du prix. (Loi n°80-335 du J.O. 12 & 13 Mai 1980 page 1202). Le transfert de propriété de marchandises livrées n'interviendra qu'au jour du paiement intégral du prix. Toutefois, les risques sont transférés à l'acquéreur dès que les marchandises sont mises à sa disposition, à celle de ses mandataires ou à celle du transporteur.		
TAMPON COMMERCIAL		DATE, SIGNATURE
		précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »